

DEPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement et Canton
De RAMBOUILLET
Commune d'Auffargis

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFARGIS
Du mercredi 17 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 avril à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Marie VINCENT, Virginie ROLLAND, Claudine GIAMMATTEI, Géraldine MENARD, Christine KARA.
Messieurs Daniel BONTE, Bernard CHOPY, Gérard CHIVOT, Serge NICOLA, Christian LAMBERT, Pierre MAHON, Laurent HUT, Pascal HAMET, Didier BINANT, Jean-Pierre JACQUOT, Dominique PLANCHENault.

Etait absente représentée :

Madame Corinne PETETIN représentée par Madame Christine KARA.

Etaient absentes non représentées : Mesdames Céline EGLIZEAUD, Dany BUREAU.

Représentant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dominique Planchenault été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A/ APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2019

B/ DELIBERATIONS

- ▶ *Prise en charge des frais de transport scolaire « carte Scol'R » pour l'année 2019/2020*
- ▶ *Indemnité de conseil 2019 du Trésorier Principal de Rambouillet.*
- ▶ *Demande de subventions. Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) - année 2019.*
- ▶ *Décisions du maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.*

C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

D/ QUESTIONS DIVERSES

En ouverture de séance, Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil, l'ajout de quatre délibérations. Cette modification à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Les points suivants seront donc soumis au vote :

1. Demande de subvention auprès du PNR pour la réfection de la chapelle du cimetière.
2. Demande de subvention auprès du PNR pour la réfection d'une partie du mur de clôture du cimetière.
3. Aide exceptionnelle pour une prise en charge de Loyer du commerce Multiservices.
4. Don de la commune pour la reconstruction de Notre Dame de Paris.

A/ APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 20 Mars 2019.

Le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance est approuvé à l'unanimité.

B/ DELIBERATIONS

Délibération n°2019-04-01 : Prise en charge des frais de transport scolaire « carte Scol'R » pour l'année scolaire 2019/2020

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les enfants des hameaux de la commune doivent prendre le car pour rejoindre les écoles maternelle et élémentaire en possession d'un titre de transport sous la forme d'une carte Scol'R.

CONSIDERANT les précédentes prises en charge par la commune,

	Pour mémoire Année 2017	Pour mémoire Année 2018	Proposition Année 2019
Coût total de la carte	850.30 €	867.20 €	882.30 €
Participation IDF Mobilités	553.00 €	564.00 €	573.80 €
Participation du Conseil Départemental	195.00 €	195.00 €	195.00 €
Prise en charge par la mairie	102.30 €	108.20 €	113.50 €
Coût pour les familles	0 €	0 €	0 €

-CONSIDERANT le coût d'achat de la carte Scol'R de 882.30 € pour l'année scolaire 2019/2020,

-CONSIDERANT la participation d'Ile de France Mobilités de 573.80 € pour l'année scolaire 2019/2020,

-CONSIDERANT la participation renouvelée du Conseil Départemental des Yvelines de 195.00 € pour l'année scolaire 2019/2020,

-CONSIDERANT la somme de 113.50 € restant à la charge des familles,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-DECIDE de prendre en charge la totalité de la part de la carte de transport Scol'R restant à la charge des familles pour les enfants des écoles élémentaire et maternelle utilisant le car soit 113.50 €.

- PRECISE** que la délivrance de la carte Scol'R est effectuée par la mairie. Les familles doivent fournir tous les documents nécessaires à son établissement.
- PRECISE** que la dépense est inscrite au budget 2019 de la commune, article 6713.

Délibération n°2019-04-02 : Indemnité de conseil 2019 du Trésorier Principal de Rambouillet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités perçues par les Comptables du Trésor,
VU le courrier du 29 mars 2019 de Monsieur DREVET Trésorier de Rambouillet, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que cette indemnité peut être versée à Monsieur Gilles DREVET, Trésorier Principal, au titre de la gestion de l'exercice 2018 pour un montant de 571.92 € brut,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- DECIDE** que le versement, au titre de l'exercice 2018, est fixé à 571.92 € brut pour Monsieur Gilles DREVET, Trésorier Principal.
- DIT** que cette rémunération est inscrite au budget primitif 2019 de la commune.

Délibération n°2019-04-04 : Demande de subvention Dotation d'Équipement des territoires ruraux DETR 2019 -Installation d'un système de vidéo protection sur la commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 2019 conformément à la circulaire préfectorale N°162 du 8 avril 2019 ;
Considérant que la commune est éligible à la DETR et qu'elle peut prétendre à cette subvention soit 30 % du montant des travaux hors taxe, plafonné à 390 000.00 € HT pour la catégorie prioritaire n° 3 « nouvelles technologies »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'installation d'un système de vidéo-protection urbaine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- ADOpte** l'avant-projet d'installation d'un système de vidéo-protection pour un montant estimé de 208 829 € HT soit 250 594.80 € TTC.
- DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2019.
- S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

	Travaux et acquisition du matériel en HT	part D.E.T.R. 30 %	Subvention Région	Part communale HT en €
Installation d'un système de vidéo-protection urbaine sur la commune	208 829 €	62 648.70 €	61 265.00 €	84 915.30 €

- DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2019 en section d'investissement (chapitre 21)
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Délibération n°2019-04-04 : Décisions du maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Par délibération n° 2014.4.1 du 09/04/2014, Le Conseil Municipal a consenti à Monsieur le Maire une liste de délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
En application de cette délibération, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qui prennent acte, de cette présentation, que les décisions suivantes ont été prises en vertu des délégations reçues :

-décision N° 001/2019 : Signature du renouvellement pour 3 ans de la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales pour les agents de la commune avec le CIG de La Grande Couronne.

-décision N° 002/2019 : Signature d'un avenant de prolongation du marché avec Yvelines Restauration pour la restauration scolaire du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019.

-décision N° 003/2019 : Lancement d'une procédure de consultation (marché en procédure adaptée sous la forme d'un accord cadre) pour la restauration scolaire - Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois.

-décision N° 004/2019 : Signature de la réalisation d'une étude cadre de vie « de la place de l'Arsenal à la Place de la Mairie » avec la société **HERBEVILLE** Sarl Urbanisme Paysage Événementiel (AUTEUIL) pour un total de 8 300.00 € HT soit 9 960.00 € TTC - Début de la prestation le 15 avril 2019.

Délibération n°2019-04-05 : Autorisation donnée au Maire de demander une subvention au titre du dispositif « 1.3. Restauration du petit patrimoine public » du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse-Restauration de la Chapelle du cimetière.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique que la commune peut solliciter une subvention auprès du PNR-HVC et présente le projet de réfection de la chapelle du cimetière et d'une partie du mur attenant à la chapelle aux membres du Conseil Municipal. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 9 000.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-SOLLICITE du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR-HVC) une aide financière au taux maximum au titre du dispositif « 1.3. Restauration du petit patrimoine public » pour la réfection de la chapelle du cimetière et de la partie du mur en meulière attenant à cette chapelle.

-S'ENGAGE à utiliser cette subvention conformément à l'objet du dispositif cité ci-dessus.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

-DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2019 de la commune – chapitre 21 : immobilisations corporelles - de la section d'investissement.

Délibération n°2019-04-06 : Autorisation donnée au Maire de demander une subvention au titre du dispositif « 1.3. Restauration du petit patrimoine public » du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse-Restauration du mur en pierre meulière du cimetière.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique que la commune peut solliciter une subvention auprès du PNR-HVC et présente le projet de rejointoiement des murs du cimetière aux membres du Conseil Municipal. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 6 160.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-**SOLLICITE** du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR-HVC) une aide financière au taux maximum au titre du dispositif « 1.3. Restauration du petit patrimoine public » pour la réfection du mur du cimetière.

-**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention conformément à l'objet du dispositif cité ci-dessus.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

-**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2019 de la commune – chapitre 21 : immobilisations corporelles - de la section d'investissement.

Délibération n°2019-03-07 : Don pour la reconstruction de Notre Dame de Paris.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'ouverture d'une souscription nationale par l'Etat,

Après l'incendie survenu le 15 avril détruisant la flèche de Viollet-le Duc et plusieurs quartiers de voûte de la cathédrale de Notre-Dame, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune fasse un don pour participer au financement des travaux de reconstruction.

Deux propositions sont soumises pour avis aux élus : don de 1 000.00 € ou don fixé à 1 € pour habitant soit 2 038.00 €.

Un tour de table est effectué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

-1 voix contre : Pascal HAMET.

-2 abstentions : Didier BINANT, Christine KARA.

-2 abstentions (choix du montant de 1 000 €) : Gérard CHIVOT, Pierre MAHON.

-**PROPOSE** de participer à la souscription nationale ouverte par l'Etat en Conseil des Ministres le 17 avril et de verser au nom de la commune un don s'élevant à 1 € par habitant soit 2 038.00 €.

-**INDIQUE** que cette somme sera versée à l'un des quatre établissements et fondations d'utilité publique habilités à collecter les dons :

-Centre de monuments nationaux

-Fondation Avenir du patrimoine à Paris- Notre- Dame

-Fondation du patrimoine

-Fondation de France

Ces quatre structures étant rassemblées sur un portail commun

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération n°2019-03-08 : Aide exceptionnelle pour la prise en charge du loyer-Commerce multiservices et logement attenant 31 Grande Rue

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2018-11-2 du 14/11/2018 autorisant Monsieur le maire à signer un bail commercial au profit de la société SARL MAK SERVICES pour la location du commerce multiservices et de son logement attenant sis 31, Grande Rue à Auffargis à compter du 1^{er} novembre 2018,

CONSIDERANT que la délibération précitée a fixé la redevance pour le commerce multiservices et son logement attenant à 1 066.95 € par mois (hors charges) et a prévu, à titre exceptionnel pour faciliter l'installation des nouveaux gérants, les 6 premiers mois de loyer à 500.00 € par mois (hors charges).

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et notamment le bilan financier et les charges d'exploitation du commerce,

CONSIDERANT la nécessité de préserver le service à la population,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-**DECIDE** de prolonger pour 3 mois, soit de mai à juillet 2019, le montant du loyer à **500 € mensuels** (non soumis à TVA et hors charges).

-**PRECISE** que les charges dues au bon fonctionnement du commerce multiservices et du logement attenant seront maintenues.

-**CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives se rapportant à ce dossier.

C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire évoque Les dossiers en cours.

- Le marché pour **Les travaux de fossés** d'infiltration et d'ouvrages d'assainissement de la commune, a été relancé. Trois offres ont été reçues.

-Concernant le marché sur la **vidéo protection**. 9 entreprises ont répondu. Les dossiers sont en cours d'analyse par notre bureau d'études : Ambre Domotique.

- Une étude pour la **redynamisation du centre bourg** et l'aménagement de la place de l'Arsenal a été confiée à l'architecte Madame Bourgoïn du cabinet HERBEVILLE spécialisé en étude sur le cadre de vie, urbanisme et paysage.

Monsieur Le Maire fait un point rapide sur les programmes de subvention auxquels la commune pourra prétendre pour l'ensemble de ces futurs travaux : Contrat de ruralité, subvention exceptionnelle du Département pour des travaux de voirie Des contacts sont en cours avec les différents financeurs : Etat, Région, Département...

L'ALCA informe la mairie de l'élection de son nouveau bureau et de la nomination de son nouveau président.

Réfection Chemin rural n° 1 : Monsieur Le Maire donne lecture de la réponse du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse à notre courrier de demande de remise en état de la sente rurale n°1, située Le Long du Ru des Vaux de Cernay dans sa partie longeant le cimetière. La Parc nous répond qu'il s'agit d'une compétence de la commune. Monsieur Le Maire propose de faire établir des devis pour les futurs travaux et de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la renaturation des chemins balisés auprès du PNR.

Scolaire : Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier d'Aurore Bergé sur le projet de loi sur les Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) et sur l'éventualité de l'abaissement de l'âge de scolarité obligatoire à partir de 3 ans.

Sports : Il informe les membres du conseil que la commune a reçu le 3^{ème} prix du Challenge de la commune la plus sportive des Yvelines.

Il fait un point sur les futures manifestations sportives du territoire dans les prochains mois.

-Départ de la dernière étape du **Tour de France 2019 de Rambouillet** le dimanche 28 juillet et traversée de notre commune par la course entre 16h30 et 18 heures. 60 000 visiteurs sont attendus pour cet événement.

-**Equirando**, le plus grand rassemblement européen de tourisme équestre, se déroulera pour sa 52^{ème} édition au **Haras des Bréviaires** du 2 au 4 août 2019. Il regroupera près de 1 000 cavaliers et meneurs et 700 chevaux.

-Manifestation de **randonnée vélo Paris-Brest-Paris** pour sa 19^{ème} édition s'élancera en août 2019 de la Bergerie nationale de Rambouillet. Cette randonnée concernera environ 6000 participants et 2500 bénévoles.

D/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gérard Chivot rend compte de l'avancement du dossier «Loi sur l'eau ». La DDT vient de demander des nouvelles modifications et précisions. La SAUR et Le

bureau d'études B3E doivent apporter ces compléments d'informations en espérant que ces derniers éléments de réponses permettront enfin la finalisation de notre dossier.

Madame Virginie Rolland fait le point sur le permis toujours en cours d'instruction des futurs logements sociaux d'Immobilier 3F « rue des Vaux de Cernay ». Il reste quelques points à éclaircir mais nous sommes dans les temps le délai maxi de réponse étant fixé au 5 juillet.

Monsieur Laurent Hut demande si l'on connaît la date d'installation de la nouvelle infirmière libérale au cabinet médical. Monsieur Bonte lui répond que Madame Moroz devrait commencer son activité en mai ou juin.

Monsieur Christian Lambert indique que plusieurs bancs vont être achetés pour être installés sur la commune, notamment au cimetière ou le long du ru des Vaux de Cernay. Dans le même ordre d'idée, un râtelier pour les vélos devrait être installé au foyer rural.

Monsieur Bernard Chopy informe les membres du conseil municipal que l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique pour le forage de Saint Benoit débutera prochainement sans doute en juin.

Monsieur Dominique Planchenault demande qu'un courrier soit envoyé au Département pour demander la remise en état de la signalisation horizontale sur la RD 73 entre Auffargis et Les Essarts Le Roi.

Madame Marie Vincent indique que le stage d'anglais organisé par l'association Mini-School la 1^{ère} semaine des vacances de Pâques est annulé par manque d'inscription. Cependant, le projet de proposer, à la rentrée prochaine en partenariat avec Mini-School, des ateliers d'anglais un soir par semaine est toujours d'actualité. Un sondage sera effectué auprès des parents pour connaître le nombre d'enfants intéressés.

La chasse aux œufs organisée le 13 avril à La Sablière a connu un franc succès. Elle remercie l'ensemble des bénévoles.

Monsieur Serge Nicola félicite les participants de l'exposition photos organisée par l'ALCA du week-end du 13/14 avril où plus de 500 visiteurs ont pu apprécier l'ensemble des œuvres.

La traditionnelle matinée du nettoyage de printemps, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'est déroulée le dimanche 7 avril. Il remercie la quarantaine de bénévoles pour ce moment convivial et éco-citoyen partagé.

Il rappelle les dates pour les articles du prochain Tambour à paraître en juin.

La séance est levée à 22h45.

**Le Maire,
Daniel BONTE**